

Hérault, Rénov'



Nos aides
pour rénover votre logement



Kléber MESQUIDA
Président
du Département
de l'Hérault

Le Vice-président
délégué au
logement social
et à la politique
foncière

Le Département de l'Hérault s'engage pour améliorer le quotidien de tous les Héraultais. En soutenant la rénovation des logements anciens, la collectivité aide les bénéficiaires à gagner en confort mais aussi à rendre leurs logements plus accessibles, et réduire le coût de leurs factures énergétiques. Aussi, en plus de mieux adapter l'habitat aux aléas climatiques, le choix de la rénovation répond aux exigences environnementales du Département, pour un Hérault toujours plus écologique et solidaire.

Vous êtes propriétaire et votre logement ancien nécessite d'être rénové ?



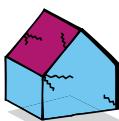
Le Département de l'Hérault et votre Communauté de communes ou d'agglomération vous conseillent et vous aident à financer les travaux dans le cadre de France Rénov'.

« Hérault Rénov' » a pour objectifs de conseiller gratuitement tous les propriétaires et d'aider financièrement les plus modestes à réaliser les travaux d'amélioration de leur logement grâce à l'attribution de primes de France Rénov' et de subventions de l'agence nationale de l'habitat (ANAH).



Pour qui ?

- ❶ Les **propriétaires occupant leur résidence principale**. Les aides sont soumises à des conditions de ressources qui ne doivent pas dépasser un plafond fixé par l'État et attribuées en fonction de la composition familiale.
- ❷ Les **propriétaires bailleurs** qui souhaitent réaliser des travaux dans leur logement en location ou vacant et qui s'engagent à le louer pendant 6 ans minimum.
- ❸ Les **syndicats de copropriétaires**.



Pour quels logements ?

Les **logements anciens construits depuis + de 15 ans**, à vocation de **résidence principale** (occupée, louée ou vacante) ainsi que les bâtiments transformés en logements locatifs (une grange que l'on transformerait par exemple).



Pour quels travaux ?

- ❶ Les **travaux d'économie d'énergie (rénovation importante) permettant de gagner au moins 2 classes énergétiques avec au moins deux types de travaux**: changement des menuiseries, isolation des murs, isolation de la toiture, installation d'un système de chauffage performant, système à énergie renouvelable...
- ❷ Les **travaux d'adaptation du logement au handicap ou à la perte d'autonomie**: adaptation de la salle de bain, installation d'un monte-escalier, accessibilité des parties communes.
- ❸ Les **travaux de rénovation complète** de logements dégradés ou inhabités.

Qui peut vous renseigner ?

Contacts et rendez-vous



PERMANENCES D'INFORMATION DES ESPACES CONSEILS FRANCE RENOV

près de chez vous, mises en place par le Département et votre Communauté de Communes ou d'Agglomération

Ces espaces conseils publics sont à votre service pour vous apporter toutes les informations et conseils techniques et financiers nécessaires à votre projet, de manière neutre, indépendante, personnalisée, et vous aident à choisir des professionnels compétents

SOLIHA HÉRAULT

organisme départemental, agréé d'intérêt général et désigné par le Département **pour vous informer, vous conseiller techniquement et vous accompagner gratuitement dans toutes vos démarches** pour obtenir des aides financières.

› Information et prise de rendez-vous personnalisé en ligne :

www.herault-renov.fr

› Mail: **herault-renov@soliha-herault.fr**

› N° de tél.: **04 67 10 73 38**

Renseignez-vous avant de commencer des travaux auprès des espaces conseil france renov'

Prenez rendez-vous en ligne sur: **herault-renov.fr**

Communauté de communes La Domitienne

- Permanences à Maureilhan, 1 avenue de l'Europe, les jeudis de 9h à 12h et de 14h à 17h.
- Permanences à Lespignan, en Mairie place Jean Poveda, le 1^{er} jeudi du mois de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Communauté de communes du Clermontais

- Permanences à Clermont-L'Hérault les mardis de 9h à 12h et de 14h à 17h.
Hôtel de la Communauté de Communes, 20 avenue Raymond Lacombe.

Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup

- Permanences à Saint Gély du Fesc, atelier des projets, rue de l'Aven 1^{er} étage - bureau N°23, les vendredis de 9h à 12h et de 14h à 17h.
- Permanences à Saint-Martin-de-Londres, Maison des services au public, 9 place de la Mairie, le 1^{er} jeudi du mois de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Communauté d'Agglomération Lunel Agglo

- Permanences à Lunel, siège de Lunel Agglo, 152 chemin des Merles, les mercredis de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Communauté d'Agglomération Pays de L'Or

- Permanences à La Grande-Motte, Point Emploi, 705 allée de la plage, les mardis après-midi de 14h à 17h.
- Permanences à Mauguio, France Services, Boulevard de la Démocratie, les mardis matin de 9h à 12h.

Communauté de communes Lodévois et Larzac

- Permanences à Lodève, Maison du projet – 45 Grand Rue, les mercredis et jeudis matin de 10h à 13h.
Prise de rendez-vous :
04 67 90 90 67
www.defitravaux-lodevoisetlarzac.fr

Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises

- Permanences à Ganges, Communauté des Communes 26 Avenue Pasteur, les mardis de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Comment ça marche ?

1. Conseils

Pour vous informer préalablement, obtenir des conseils gratuits, indépendants et une évaluation personnalisée de votre projet :

- prenez rendez-vous dans l'espace conseil France Rénov' le plus proche de chez vous
- et/ou contacter Soliha Hérault, organisme départemental agréé Hérault Rénov'

2. Définition du projet

Un conseiller Soliha se rend à votre domicile, sur rdv, pour réaliser un diagnostic technique gratuit et valider votre projet de travaux.



3. Accompagnement du projet

Votre conseiller Soliha vérifiera l'ensemble des pièces et vous conseillera sur les devis établis par des artisans ou entreprises du bâtiment de votre choix (une liste de professionnels qualifiés peut vous être proposée). Les travaux partiels ou d'entretien courant ne sont pas pris en charge dans le cadre de la subvention.



5. Accord de financement

Votre dossier est présenté en commission qui décide de l'accord des subventions.



4. Validation de votre projet

Après validation du projet, votre conseiller Soliha vous soumet un plan de financement prévisionnel.



6. Réalisation des travaux

Vos travaux achevés, vous devez transmettre un dossier de demande de paiement à votre conseiller qui valide la conformité des travaux.



7. Paiement des subventions

Votre demande de paiement devra être validée en ligne sur votre compte pour obtenir le financement.

Ne commencez pas les travaux avant d'avoir reçu la confirmation qu'une aide vous est accordée !

Comment éviter les arnaques ?

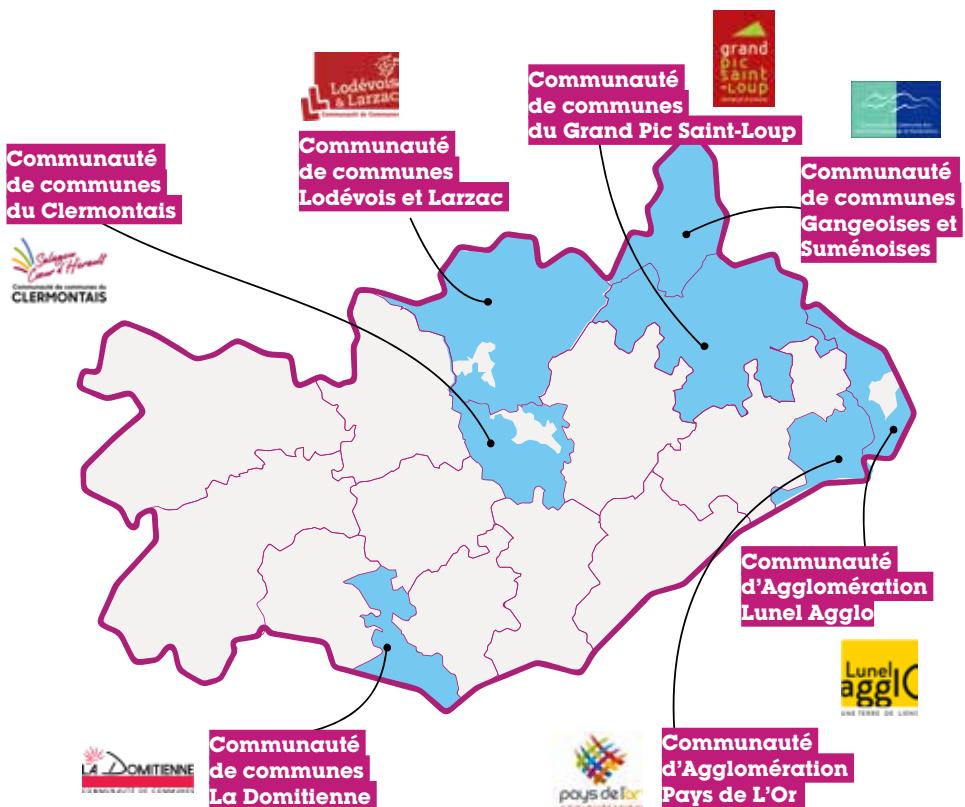
Pour éviter les arnaques lors de vos travaux de rénovation,
suivez ces 5 règles d'or :

- ❶ Soyez vigilants, les services publics ne démarchent jamais
- ❷ Méfiez-vous des simulateurs d'aides sur internet
- ❸ Prenez le temps de comparer plusieurs devis
- ❹ Ne communiquez pas vos informations bancaires ou fiscales
- ❺ Faites attention aux offres trop alléchantes

*Rapprochez-vous de l'espace conseil
France Rénov près de chez vous.*



Retrouvez les territoires concernés par le dispositif Hérault Rénov'



herault.fr



SOLiHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
HERAULT

Agence
nationale
de l'habitat

avec France Rénov'
Le service public pour mieux rénover mon habitat



Département de l'Hérault
Mas d'Alco-1977, avenue des Moulins
34087 Montpellier cedex 4

Tél: 04 67 67 67 67

Email: herault@herault.fr